



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 71604

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation préoccupante des conditions de travail des professeurs et des responsables d'établissements scolaires confrontés quasiment quotidiennement à des actes de violence gratuite dans l'enceinte des collèges et lycées. Cette situation n'est plus acceptable pour tous les personnels qui travaillent pour l'éducation nationale car elle ne se cantonne plus aux zones en difficulté ou en grande précarité sociale. Ce phénomène devient général, et c'est pour cette raison qu'il est inquiétant. Il ne se passe plus une semaine sans qu'un professeur ne soit agressé par un élève ou qu'un adolescent n'assène un coup de couteau à l'un de ses camarades de classe, sans compter les violences verbales et les insultes qui ne sont plus sanctionnées dans certains endroits où les professeurs n'ont même plus les moyens d'assurer leur autorité. La violence à l'école est désormais devenue un fait divers banal. Pour lutter contre ce fléau, il faudrait aborder le thème de l'ordre social, expliquer aux enfants que tout n'est pas permis, que la transgression des règles entraîne punitions et sanctions. Il faudrait transmettre les valeurs fondamentales d'une société démocratique dont la sécurité pour tous et le respect de chacun sont des piliers incontournables. Par conséquent, il lui demande quelles sont ses intentions en matière de lutte contre la violence scolaire et quelles mesures urgentes il compte prendre pour enrayer autant que faire se peut cet inquiétant phénomène.

Texte de la réponse

Concernant les phénomènes de violence à l'école, il convient tout d'abord de préciser que, si on croise toutes les sources d'information dont nous pouvons disposer actuellement (statistiques tirées de SIGNA qui présentent une photographie des mois de septembre et octobre 2001, remontées quotidiennes des recteurs, statistiques élaborées par des départements qui disposaient d'un observatoire de la violence scolaire avant la mise en place de SIGNA), il apparaît que les situations se stabilisent, voire s'améliorent même dans certains départements très difficiles. En tout état de cause, il apparaît que les faits de violence très graves, tels ceux signalés dans la question posée (p.e. coups de couteau) restent extrêmement rares à l'intérieur des établissements scolaires. Ces résultats plutôt positifs sont dus aux mesures très importantes qui ont été prises depuis la mise en place du plan de lutte contre la violence de 1997. Au total, 14 000 emplois nouveaux ont été concentrés sur les zones répertoriées les plus difficiles (10 académies et 20 départements concernés). De nombreuses autres dispositions ont été prises, en particulier l'aide et l'accompagnement apportés aux victimes, les réponses immédiates aux phénomènes de violence, un partenariat renforcé avec la police, la justice et la gendarmerie, une meilleure sécurisation des établissements en liaison avec les collectivités territoriales... Des mesures d'urgence ont été prises à la rentrée 2001 pour les collèges d'Ile-de-France afin de mieux stabiliser les équipes de direction, d'éducation et les équipes pédagogiques. Par ailleurs, les établissements se sont mieux organisés, ont mis en place des actions éducatives et pédagogiques de prévention. Cela dit, il existe toujours ici et là des actes de violence très graves, les incivilités et l'indiscipline scolaire peuvent se développer et demandent que les efforts soient poursuivis à tous les niveaux et que les établissements et les écoles restent en permanence très vigilants. Des outils ont été construits pour les aider à mieux lutter contre la violence et à mieux la prévenir : «

Vade-mecum pour gérer les situations de crise » en janvier 2002, « Recommandations pour un établissement mobilisé contre la violence » en septembre 2001. Enfin la campagne « pour le respect à l'école » qui s'est développée durant tout le premier trimestre de cette année scolaire se poursuit par les actions mises en oeuvre par les écoles et les établissements eux-mêmes, en particulier, avec une forte implication des élèves eux-mêmes dans la lutte contre la violence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71604

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 131

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1265